ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation de l'accès des jeunes à la culture et à l'éducation aux médias

Question écrite n° 4140

Texte de la question

M. Joël Aviragnet attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la situation de l'accès des jeunes à la culture et à l'éducation aux médias. Le gel du budget de la part collective du pass culture à 50 millions d'euros pour 2025 et la suspension des entrées en mission de service civique à compter du 1er février 2025 menacent gravement l'accès des jeunes à la culture, à l'éducation aux médias et à l'engagement associatif. Le pass culture permet aux établissements scolaires de financer des interventions essentielles sur l'éducation aux médias et à l'information, contribuant ainsi à la lutte contre la désinformation. La réduction de son budget entraînera l'annulation de nombreux projets, fragilisant également les journalistes pigistes impliqués dans ces actions. De même, la suspension du service civique met en péril des missions d'intérêt général portées par les associations, notamment dans les écoles, médiathèques et centres sociaux, affectant directement le tissu associatif local et le maillage de la vie citoyenne. Dans un contexte où la lutte contre la désinformation est un enjeu démocratique majeur, ces décisions risquent de priver les territoires d'outils indispensables à la formation des citoyens de demain. Aussi, il lui demande si elle peut préciser quelles garanties elle entend apporter pour assurer le financement de l'éducation aux médias et du tissu associatif, ainsi que le maintien et le développement du service civique.

Texte de la réponse

Le pass Culture se déploie sur deux actions, complémentaires à la fois dans leurs modalités d'application et dans leur calendrier d'usage : la part collective et la part individuelle. Si le ministère de la culture finance les frais de fonctionnement de la société chargée de la gestion et de l'organisation de ces deux parts (la SAS pass Culture) ainsi que les coûts associés à la part individuelle, ce sont en revanche le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec le ministère de l'agriculture et celui des armées, qui supportent la charge de la part collective et pilotent son usage. Ainsi, la décision d'un gel du budget de la part collective à 50 millions d'euros pour les établissements relevant de l'éducation nationale pour cette fin d'année scolaire 2024-2025 n'est-elle pas du ressort du ministère de la culture, même si un regard attentif est porté sur les enjeux de la mobilisation de cette part collective. De la même façon, le développement du service civique relève d'un autre périmètre ministériel. Si les enjeux en matière d'éducation aux médias et à l'information sont évidemment portés par le ministère de la culture dans tous les cadres d'échanges et de dialogue interministériels, le ministère ne peut s'engager seul sur des objets de politique publique ne relevant pas de son périmètre. Il reste que le ministère de la culture soutient, depuis dix ans, les acteurs de l'éducation aux médias et à l'information, qu'il s'agisse de professionnels de l'information, d'acteurs de l'éducation populaire ou, plus largement, d'acteurs associatifs et de réseaux de lecture publique. Au niveau national, le ministère accompagne le développement d'outils, de ressources, de formations permettant de qualifier l'ensemble des réseaux d'acteurs. De leur côté, les directions régionales des affaires culturelles soutiennent des projets territoriaux comme des résidences de journalistes ou des interventions en milieu scolaire comme dans le temps périscolaire et extrascolaire ; elles s'investissent également auprès des publics sous main de justice ou accueillis dans des établissements relevant du secteur médico-social. Le ministère poursuivra en 2025 l'ensemble de ces actions, avec l'objectif d'apporter au plus grand nombre des concitoyens les clefs de compréhension qui leur permettront d'agir en citoyens vigilants et responsables dans des univers informationnels et numériques de plus en plus

complexes et polarisés. Il maintiendra au niveau national son soutien à l'ensemble des associations qu'il accompagne pour leur action structurante dans ce domaine.

Données clés

Auteur : M. Joël Aviragnet
Circonscription : Haute-Garonne (8e circonscription) - Socialistes et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4140
Rubrique : Culture
Ministère interrogé : Culture
Ministère attributaire : Culture

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 18 février 2025, page 893
Réponse publiée au JO le : 22 avril 2025, page 2912